

ELECTION AU  
CTP  
de  
L'UNIVERSITE  
NICE SOPHIA  
ANTIPOLIS



Le 9  
novembre  
2009

Votez  
et faites  
voter

### ***Recrutement***

**Les élus(e)s Sgen-CFDT seront très vigilants : la loi LRU ne doit dynamiser ni les emplois, ni les statuts !**

Vos représentant(e)s Sgen-CFDT veilleront à la mise en place d'une politique de gestion des ressources humaines soucieuse de l'intérêt des personnels comme de celui de l'Université. Ils contrôleront la mise en place de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Le Sgen-CFDT rappelle son opposition au gel de l'emploi public et revendique la transformation des contrats précaires (CDD, CAE, ...) en CDI ou en postes statutaires.

### ***Parcours professionnels***

**Vos représentant(e)s Sgen-CFDT veilleront à la mise en place de critères justes et transparents pour tout ce qui a trait à la gestion des ressources humaines des BIATOSS et des enseignants et enseignants-chercheurs (ex. politique indemnitaire, promotions, mutations...).**

Pour la promotion des enseignants-chercheurs, nous veillerons à ce que l'enseignement et les tâches d'intérêt collectifs soient pris en compte.

La formation est un droit et un atout pour l'accompagnement des changements : elle doit être accessible à tous et prendre en compte non seulement les besoins professionnels, mais aussi les aspirations individuelles. Vos représentants veilleront à l'élaboration de plans de formation en étroite concertation avec les personnels et les services.

Les élu(e)s Sgen-CFDT militeront pour une véritable politique des ressources humaines pour tous les personnels et pour la transparence de cette politique !

### ***Organisation des services***

***Les élu(e)s Sgen-CFDT exigeront que les personnels soient associés préalablement à toute réorganisation et que leurs avis soient pris en compte !***

La mise en place de la loi LRU entraîne de profondes modifications de l'organisation des services et des méthodes de travail.

Vos représentant(e)s Sgen-CFDT veilleront à ce que les personnels soient systématiquement associés à ces réorganisations, gages de leur réussite.

Autre conséquence de la loi LRU, les universités pourront mettre en place la modulation des services des personnels enseignants et enseignants-chercheurs. Cette question devra être abordée au CTP.

Face à ce bouleversement des conditions de travail, le Sgen-CFDT réclamera :

- La reconnaissance de toutes les tâches pédagogiques, sans restriction au simple calcul des heures en présences d'étudiants, avec égalité de prise en charge de TP et de TD ;
- Une politique pluriannuelle de MODULATION CONTRACTUALISEE fondée sur la notion de carrière (et non pas de semestre ou d'année), permettant, par exemple, aux jeunes maîtres de conférence de privilégier temporairement la recherche, en vue de l'habilitation à diriger des recherches ;
- Des services allégés pour les débutants leur permettant d'assumer le choc de la première année, tout en continuant à faire de la recherche.

